



## Monaco

Yvette Lambin-Berti  
Commissaire Général chargé de la Direction de l'Education Nationale, de  
la Jeunesse et des Sports



*La Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, service placé sous la tutelle du Département de l'Intérieur, est dirigée par Mme Yvette Lambin-Berti, Commissaire Général qui a notamment en charge les quelques 6000 élèves et les 800 personnels (enseignant, non enseignant, technique) issus des établissements scolaires et sportifs. Professeur certifié d'éducation physique et sportive dès 1974, elle est chargée, en 1986, des fonctions d'Administrateur du Stade Louis II lors de sa mise en service, puis en 1990 devient Directeur-Adjoint de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports pour enfin prendre la Direction de ce service trois ans plus tard. Sa nomination en qualité de Commissaire Général intervient en 2005. Parallèlement, Madame Lambin-Berti s'est très tôt engagée dans le monde associatif sportif en devenant Présidente de l'A.S.M. Natation, Vice-Présidente de la Fédération Monégasque de Natation, Secrétaire Général du Comité Olympique, plusieurs fois Chef de délégation pour le compte du Comité Olympique Monégasque (Jeux Olympiques, Jeux des Petits Etats, Jeux Méditerranéens), Présidente du Comité d'Organisation des 12èmes Jeux des Petits Etats d'Europe qui se sont déroulés à Monaco en 2007. Madame Lambin-Berti est titulaire de plusieurs décorations monégasques et françaises : Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de l'Ordre des Grimaldi, Officier de l'Ordre du Mérite Culturel, Médaille de Vermeil de l'Education Physique et des Sports, Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Officier des Palmes Académiques.*

### **L'Education pour l'inclusion: la voie de l'avenir**

Le Gouvernement Princier a toujours attaché une importance particulière au droit à l'Education Pour Tous qu'il considère comme étant un pilier fondamental des droits de l'Homme.

Ce droit, consacré notamment par la Constitution monégasque, est ouvert à toute personne qui réside sur le territoire de la Principauté. Ainsi, environ 6 000 élèves de 71 nationalités différentes, provenant d'établissements publics et privés de Monaco, bénéficient d'une instruction primaire et secondaire gratuite, jusqu'au niveau de la licence.

Cette pluralité de nationalités, de langues et cultures, contribue à cimenter la cohésion de la Principauté, qui a su inscrire une tradition d'hospitalité et d'ouverture dans sa politique éducative. Une richesse qui permet donc à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports de sensibiliser les jeunes aux dangers de l'intolérance et de la discrimination et de refuser toute crispation identitaire

Ainsi l'accès à l'enseignement en Principauté ne saurait souffrir d'aucune différence de traitement en fonction du sexe, de la nationalité ou de la religion des enfants. A cet égard, l'égalité d'accès aux différents niveaux d'enseignement demeure une priorité, garantie par la dernière loi sur l'éducation du 12 juillet 2007. En ce sens également, des mesures sont mises en œuvre pour les enfants étrangers ne parlant pas la langue française en leur permettant de suivre des cours dispensés par des enseignants selon la méthode du « Français langue étrangère ».



L'éducation de qualité constitue également un thème fondamental qui s'exprime notamment par le suivi personnalisé et la formation des enseignants. Projets d'établissement, travail en équipe et prise en compte de la difficulté scolaire sont autant de mesures développées pour faciliter les relations enseignants-élèves.

Par ailleurs, l'adaptation du système éducatif aux exigences d'une mondialisation fait l'objet d'efforts constants : la mise à disposition de technologies nouvelles, l'apprentissage de langues étrangères dès les classes primaires, l'éducation à l'environnement et au développement durable n'en sont que quelques exemples. De même, l'enseignement artistique et sportif rassemble régulièrement les élèves autour de projets communs où l'interaction et la connaissance de l'autre sont mises en exergue.

De plus, le Gouvernement Princier préconise, autant que possible, l'intégration d'élèves souffrant d'un handicap dans les classes traditionnelles avec l'aide d'un personnel qualifié. Un aménagement spécial est mis en oeuvre pour les enfants concernés. De même, un suivi médical est organisé au sein de tous les établissements scolaires et un repérage des troubles pouvant entraver le bon déroulement de la scolarité a été mis en place.

Enfin, à tous les stades de la scolarité, des aides financières sont accordées pour permettre à tous les enfants de poursuivre leur cursus dans les meilleures conditions : des bourses de d'études, des bourses de stages, des bourses de perfectionnement en langues étrangères, ou des aides pour la restauration scolaire sont ainsi offertes. Sont aussi organisés des programmes d'échange entre étudiants de divers pays dans le cadre d'une formation professionnelle.

Aujourd'hui, le Gouvernement Princier s'associe aux efforts de la communauté internationale en s'engageant dans un processus continu visant à offrir un environnement favorable à l'inclusion de tous.